

Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

220 route des Burgondes

01410 Champfromier

Tél. : 04 50 48 40 87

Fax. : 04 50 48 91 33

Email. : marpa.lescarlines@gmail.com

www.marpapuv-ainrhone.fr



Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie
Champfromier (Ain)

Livret d'accueil



Le mot des Co-présidents

Nous nous félicitons de l'aboutissement de plus d'une décennie d'efforts auprès des différentes institutions territoriales et des partenaires pour voir aujourd'hui l'émergence de ce beau projet qu'est la Marpa les Carlines à Champfromier.



Ce projet de vie reflète le lien social indispensable qui nous unit à nos aînés, avec comme préoccupation majeure le respect de la dignité de la personne âgée.

Toute notre organisation est structurée pour créer une harmonie de vie autour du résident, avec des locaux neufs et facilement accessibles à tous, un personnel continuellement formé et professionnel, et une équipe dirigeante toujours soucieuse du moindre détail pour le confort de tous.



Nous organisons une animation ajustée au rythme de chacun. Nous constatons que certains de nos résidents, par le lien social qu'ils rencontrent, ont amélioré leur capacité en retrouvant de la confiance, de la sérénité car ils se sentent accompagnés et sécurisés.



Nous tenons à travailler à la pérennité du lien fort que nous avons tissé avec d'autres structures accompagnatrices de notre projet, telles que la MSA, le Conseil Départemental de l'Ain, la Fédération nationale des Marpa, le réseau départemental des Marpa, le CLIC et tous nos autres partenaires qui font le succès de notre établissement.



En tant que Co-présidents en charge de cette Marpa, nous veillons par notre action à tenir ces équilibres de qualité d'accueil, de bien être, de respect de la dignité du résident, et du lien permanent que nous entretenons avec lui et son entourage.

Nous sommes fiers de la Marpa de Champfromier, et qu'il nous soit permis d'adresser toutes nos félicitations à la directrice et au personnel qui contribuent à la qualité de ce lieu de vie.

Les Co-présidents, le 1^{er} novembre 2015

Yves BONNIN, Michel DE SOUZA, Gilles FAVRE, Catherine GROSREY

Présentation de l'équipe

La Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) est une petite unité de vie, dont le concept développé par la Mutualité Sociale Agricole permet d'accueillir 24 personnes de plus de 60 ans, autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Résidant dans des logements privatifs et bénéficiant de prestations individualisées et collectives, les résidents peuvent poursuivre une vie proche du domicile dans un cadre familial, sécurisé et adapté à leurs besoins. La Marpa est gérée au quotidien par une association loi 1901 à but non lucratif.



Catherine MONNERET

Responsable de la Marpa « Les Carlines »

L'équipe d'agents polyvalents de la Marpa « Les Carlines »

De gauche à droite :

Christine RUBAT

Maria TORRES

Julie RIVET

Yann PAUL

Béline GUGLIELMI (Secrétaire comptable)

Roselyne JACQUINOD-CARRY

Anne-Laure CHEMIN et Christine VERNOUX (absentes de la photo)



Une grande maison pour un petit chez soi

Description de l'établissement

La Marpa « Les Carlines » est située dans un bel écrin de verdure, au sein d'un environnement paysager exceptionnel. Elle est au centre du village de Champfromier, à proximité de l'école, des commerces, de la bibliothèque et de la Poste.

La Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie reflète la vitalité de notre territoire et donne à nos aînés la possibilité d'envisager d'une manière plus sereine l'avenir, sans être contraints de s'éloigner de leur lieu de vie familial.

La structure permet des échanges intergénérationnels favorisés par la cantine scolaire indépendante, néanmoins intégrée à la Marpa .

La Marpa « Les Carlines » dispose de 22 logements, 20 (T1) d'une superficie de 33 m² et de 2 (T2) de 44 m². Chaque résident a un véritable « chez soi » de plain-pied avec une accessibilité directe sur l'extérieur, ainsi les résidents sont libres de recevoir dans leur logement familles et amis, dans un cadre qui leur est personnel, meublé par leurs soins.

Les résidents peuvent bénéficier des activités de leur choix à l'extérieur de la structure.

Une formule d'accueil temporaire répondant à des besoins ponctuels est proposée pour une durée n'excédant pas trois mois.



Un accompagnement personnalisé

Avant chaque entrée le dossier du résident est soumis à l'approbation de la commission d'admission en accord avec la responsable de la Marpa .

La Marpa n'est pas médicalisée, les résidents peuvent conserver leurs habitudes de soins et faire appel aux intervenants de leur choix (médecin, infirmier(e), orthophoniste, pédicure etc...)

A leur arrivée, les résidents informent la responsable de la Marpa de leur choix des intervenants médicaux, paramédicaux. Les prestations médicales sont prises en charge par leur assurance maladie selon la réglementation en vigueur. Ils peuvent également avoir accès à l'A.P.A (Allocation Personnalisée Autonomie) ainsi qu'à une aide à domicile comme chez eux.

En cas de difficultés, l'équipe polyvalente de la Marpa accompagne les résidents dans la vie quotidienne.

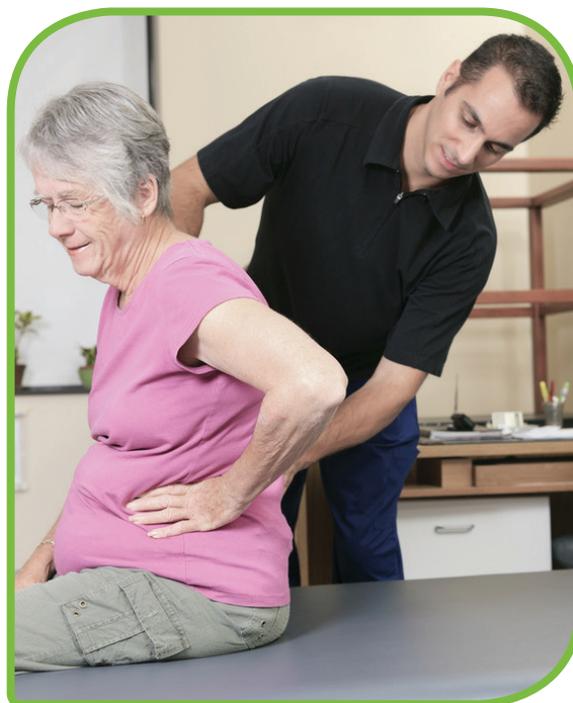
La sécurité

La Marpa peut répondre, de jour comme de nuit, aux urgences par le système obligatoire de téléassistance. La responsable ainsi que l'équipe d'agents polyvalents veillent 24 h sur 24 au bien être des résidents en préservant leur autonomie et leur sécurité.

Le suivi médical

Pour le suivi médical, les résidents peuvent faire appel au médecin de leur choix. En cas de détérioration de leur état de santé, incompatible avec l'organisation de la structure, une réorientation serait envisagée en accord avec le corps médical et la famille des résidents.

Pour information : les données personnelles ne seront ni communiquées à des tiers, ni diffusées. De même, si la Marpa est en possession de données médicales, cette dernière s'engage à respecter leur nature confidentielle et à ne pas les communiquer.



Du privatif au collectif

Description de l'appartement

Les logements répondent aux normes d'accessibilité et de confort pour accueillir une personne (T1) ou un couple (T2). Ils comprennent un hall d'entrée, un espace dans lequel les résidents peuvent installer une machine à laver, par exemple, une salle de bain accessible aux personnes à mobilité réduite, une pièce à vivre équipée d'une kitchenette, et d'un coin nuit. Tous les appartements sont équipés de branchement pour la télévision, le téléphone, et le lave-linge. Une sortie privative donne accès à la terrasse. Chaque appartement a été conçu pour préserver une vie autonome et citoyenne.



A L'entrée de la MARPA

Un certain nombre de documents sont remis à l'entrée de la Marpa . Le règlement de fonctionnement ainsi que le contrat de séjour, le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la liste des personnes qualifiées. Titulaire d'un contrat de séjour, les résidents sont locataires d'un bien dont ils assurent les risques locatifs (obligation d'avoir une assurance habitation réactualisée chaque année).

L'association de gestion a souscrit un contrat d'assurance couvrant l'ensemble du bâtiment, incluant la responsabilité civile de l'association de gestion.

La Marpa « Les Carlines » n'assure pas de dépôt d'argent pour le compte du résident, tout bien détenu par celui-ci reste sous sa responsabilité.

Chaque appartement est meublé et décoré aux goûts de ses occupants. Les logements sont restitués en bon état au départ des résidents. La location ouvre droit selon les ressources à l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement).



Du privatif au collectif

La participation des résidents

Les résidents et leur famille peuvent faire part de leurs suggestions grâce au Conseil de la Vie Sociale (CVS). Des commissions « Menus » sont organisées régulièrement de manière à ce que les résidents puissent exprimer leurs souhaits sur les choix culinaires.

Des échanges réguliers ont lieu entre la responsable, l'équipe, les résidents et les familles.



Les locaux collectifs

Un îlot central arboré accueille le visiteur dès son entrée. Il est le point de départ de 3 ailes de couleurs, servant de repère visuel. Ces derniers disposent d'une grande salle à manger avec une cheminée donnant sur une terrasse ensoleillée, d'un salon climatisé avec télévision et bibliothèque, et d'une pièce consacrée à la coiffeuse, la pédicure. Ces espaces communs sont conçus pour favoriser rencontres et animations. La Marpa est un compromis entre le logement individuel (sortie privative, boîte aux lettres personnelle, sonnette etc...) et la sécurité d'un collectif. Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans les locaux collectifs et d'y introduire un animal de compagnie (chien, chat etc.).



Choisir ses prestations

La restauration :

Les résidents bénéficient d'une restauration en salle à manger pour le petit déjeuner, le repas du midi et du soir. Ce sont les agents polyvalents qui confectionnent les repas dans la cuisine de la Marpa. Sains et équilibrés, les menus sont étudiés attentivement en terme d'apport nutritif chez le sujet âgé. A l'issue des commissions menus, les résidents nous font part de leurs souhaits. Il est possible de répondre à des régimes particuliers sur prescriptions médicales.

Les résidents peuvent convier parents et amis à venir partager leur repas en salle à manger, la responsable de la Marpa, les agents polyvalents doivent être prévenus 48 heures à l'avance. La Marpa est ouverte sur l'extérieur c'est pourquoi elle accueille volontiers des aînés du territoire pour le repas du midi dans un objectif de maintien à domicile.

Les horaires des repas :

Petit déjeuner : de 8h à 9h30
(dimanches et jours fériés à partir de 8h30)
Déjeuner : 12h les jours de semaine
(12h30 dimanches et jours fériés)
Goûter : à 16h30
Dîner : de 18h30 à 19h30

Prestations de services :

Un forfait de 2 heures de ménage par mois est inclus dans les charges obligatoires. Selon le choix des résidents, un service d'aide à domicile peut intervenir (en dehors du forfait et à la charge du résident).

Entretien du linge :

L'entretien du linge, (lavage, séchage et repassage) peut être assuré par les agents polyvalents à la demande du résident.

Le coût des prestations (lavage du linge, lavage et repassage du linge, ménage en supplément des deux heures) apparaît sur la facture mensuelle.



Choisir son animation et ses sorties

La connaissance des habitudes de vie des personnes âgées à l'entrée de la Marpa est déterminante pour le choix des activités sociales, culturelles, individuelles et collectives qui seront mises en place. La Responsable, le personnel de la Marpa ainsi que les bénévoles sont dans la dynamique de favoriser l'autonomie, tout en respectant le choix des uns et des autres.

Les animations sont proposées mais ne sont pas imposées. Nous avons un large choix d'activités externes et internes, mettant à contribution quelquefois les associations du village de Champfromier. Tout cela dans une démarche qualitative et une ambiance conviviale comme par exemple des jeux intergénérationnels à la bibliothèque en nocturne, la préparation des repas et la

participation aux diverses manifestations organisées à la salle des fêtes. Les résidents sont libres de prendre part aux activités quotidiennes de la Marpa.

L'équipe contribue à la réalisation de séances de relaxation, de diffusion de films dans la salle télé, de confections gourmandes et gustatives avec l'Association des assistantes maternelles et quelquefois un pique-nique avec les écoliers.



Choisir son animation et ses sorties

La Commission d'Animation propose :

- des activités quotidiennes : épluchage de légumes, mise du couvert, pliage du linge.
- des activités hebdomadaires : gym douce, chant, (les résident(e)s ont eux-mêmes organisé une chorale), jeux de société.
- des activités ponctuelles : organisation de sorties, participation aux repas du centre communal d'action sociale, rencontre ludique dans le cadre de la semaine bleue, après-midi chantant avec des intervenants extérieurs dans une ambiance festive et familiale.
- des activités gourmandes : anniversaires, crêpes.
- des activités manuelles, confection de petits objets, participation à la décoration de Noël, après-midi créatifs grâce à la participation de bénévoles, créatrices de lien, confection de tableaux avec des fleurs fraîches et sèches.
- des activités culturelles : la Marpa met à disposition des résidents des tablettes tac-

tiles avec des jeux spécialement conçus pour des personnes âgées (logique, mémoire, culture). La Marpa dispose d'un salon dans lequel se trouvent une bibliothèque et un écran sur lequel on peut projeter des documentaires ou films.

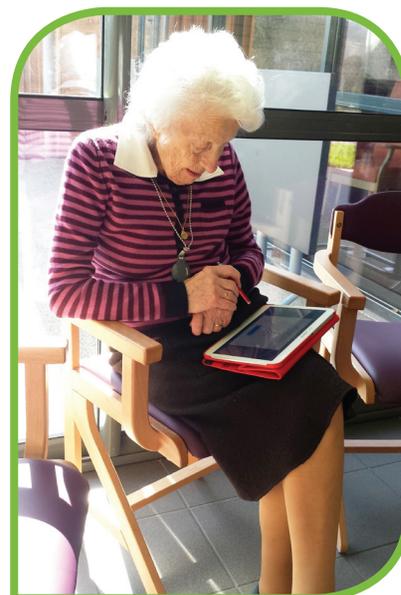
- des activités extérieures quand la saison s'y prête : jeux de quilles, collaboration avec les bénévoles à l'entretien du petit jardin et des plantes qui ornent la Marpa .

Les animations se déroulent dans la pièce qui sert de salle à manger ou dans le salon au gré des envies des résidents (à partir de 15h00).

Une collation collective est servie chaque jour à 16h30.

La proximité du village permet de tisser et de garder des liens sociaux, en allant faire ses courses, en se rendant au marché de la création, en se réunissant autour d'une boisson lors de la fête du village.

Les résidents sont libres de leurs sorties, néanmoins pour des raisons de sécurité, ils doivent prévenir la responsable ou tout membre du personnel en cas d'absence prolongée.



Quelques adresses utiles*

MEDECINS

Docteur Philippe VIALARD
Docteur Michel TARDY
2, rue Zéphirin Jeantet
01200 Bellegarde sur Valserine
Tel. : 04.50.56.04.89

MEDECIN

Docteur Françoise GUILLEMOT
9, rue Ampère
01200 Bellegarde sur Valserine
Tel. : 04.50.56.04.17

INFIRMIERE LIBERALE

Madame Marianne BOTTERI
38, rue Lafayette
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04.50.56.03.46 / 06.99.41.41.73

KINESITHEPEUTE

Monsieur Alain GRENIER
19, rue Lamartine
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04.50.56.04.48

PHARMACIE

7, rue de la Poste
01200 Châtillon-en-Michaille
04.50.59.76.05

AMBULANCES

VSL Gilles COMTE
Tél. : 06.09.42.59.80

MAIRIE

541, route des Burgondes
01410 Champfromier
Tél. : 04 50 56 92 40
Ouverture au public :
lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
mardi et jeudi : de 14h00 à 17h30,
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

MEDECIN

Docteur Catherine GROSREY
147, route des Burgondes
01410 Champfromier
Tel. : 04.50.56.93.19

INFIRMIERES LIBERALES

Cabinet Mesdames :
SALEZ : 06.31.57.54.69
PIDOUX : 06.87.21.16.12
GOBERT : 06.15.83.08.63
6, rue Lafayette
01200 Bellegarde-sur-Valserine

INFIRMIERES LIBERALES

Cabinet Catherine BOUVIER et
Françoise LANG
4, rue Brazza
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 06.73.57.04.29

Service de Soin Infirmier à Domicile

Jocelyne SELLI
28, Place Victor Bérard
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 50 48 45 25

AIDE A DOMICILE ADAPA

12, rue Joseph Marion
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 74 45 59 63

PEDICURE

Madame Sandrine DUNAND
3, route des Papetiers
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04.50.56.73.39

LA POSTE

9, rue du Champ du Pont
01410 Champrfomier
Ouverture au public :
lundi, mardi et jeudi :
de 8h45 à 11h45
vendredi : de 14h15 à 17h15

* Cette liste n'est pas exhaustive, le résident est libre de son choix

Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

220 route des Burgondes

01410 Champfromier

Tél. : 04 50 48 40 87

Fax. : 04 50 48 91 33

Email. : marpa.lescarlines@gmail.com

www.marpapuv-airhone.fr



Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie
Champfromier (Ain)

